

COMMUNE DE SOLIGNAT
PROCES VERBAL SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois d'avril à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, FREITAS Manuel, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal, VERDIER Véronique et PEGAS Paulo

Absent excusé : M. Jean-Claude DABERT

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

VOTE DU TAUX DES TAXES 2023

Augmentation de 1.5 % des taux.

Taxes Foncière Bâtie : 35.51 %
Taxes Foncières Non Bâties : 81.94 %
Taxes habitation : 9.90 %
Pour une recette des 182 823.00 €

BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère Général :	117 381.30
Charges de personnel :	200 200.00
Atténuation de Produits :	11 500.00
Virement S° Investissement :	43 348.00
Dotations Amortissement :	3 268.00
Autres charges :	110 329.99
Charges Financières :	5 500.00
Total :	491 527.29

RECETTES

Excédent reporté :	113 064.33
Produits du domaine et ventes :	89 800.00
Impôts et taxes :	183 698.00
Dotations et participations :	74 706.00
Autres produits gestion courante :	30 258.00
Produits Financiers :	0.96
Total :	491 527.29

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Emprunts et dettes assimilées :	30 360.00
Subvention équipement :	9 000.00
Immobilisations corporelles :	6 500.00
Immobilisations en cours :	500 000.00
Reste à réaliser :	1 100.00
Total :	546 960.00

RECETTES

Solde exécution :	4 781.67
Virement S° Fonctionnement :	43 348.00
Dotations et réserves :	7 574.47
Subventions :	290 637.86
Emprunt et dettes :	152 360.00
Amortissements :	3 258.00
Produits de cession :	45 000.00
Total :	546 960.00

BUDGET PRIMITIF 2023 - CCAS

Le budget Primitif du CCAS s'équilibre en fonctionnement à 3 924.27 €

REMBOURSEMENT DE LA GARDERIE

Plusieurs demandes de remboursement de la garderie.

PLATEFORME DE BROYAGE

Autorisation de conseil municipal au Maire de signer la convention d'opération de broyage-Broyeur modèle SAELEN Tiger 25P

Le conseil municipal met en place le futur règlement relatif au fonctionnement de la plateforme de broyage des branches à partir du 2 mai 2023

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.